NEI

Fonds NEI

États financiers annuels audités

30 septembre 2024

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers des Fonds NEI ci-joints ont été préparés par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés au nom du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques inc., agissant à titre de commandité pour Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. Les principales conventions comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de contrôler dans quelle mesure le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Avec l'auditeur externe des Fonds NEI, le conseil d'administration examine les états financiers, le processus d'audit et la présentation de l'information financière. Il approuve aussi les états financiers pour publication.

L'auditeur externe des Fonds NEI est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Ils ont audité les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Signé au nom du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques inc., agissant à titre de commandité pour Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire

William Packham,

Président et chef de la direction

John H. Bai,

VP principal, directeur financier et directeur des risques

Le 10 décembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de :

Fonds du marché monétaire NEI Fonds d'obligations canadiennes NEI Fonds d'obligations d'impact canadien NEI Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré durable mondial NEI
Fonds croissance et revenu NEI
Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI

Fonds de dividendes américains NEI Fonds d'actions américaines ER NEI

Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI

Fonds de dividendes mondial ER NEI Fonds de valeur mondial NEI Fonds d'actions mondiales ER NEI Fonds de croissance mondiale NEI

Fonds leaders en environnement NEI

Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI

Fonds d'infrastructure propre NEI Fonds d'actions internationales ER NEI Fonds des marchés émergents NEI Portefeuille NEI ER Sélect revenu

Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance

Portefeuille NEI ER Sélect équilibré

Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu

Portefeuille NEI ER Sélect croissance

Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale

Portefeuille NEI Impact conservateur Portefeuille NEI Impact équilibré Portefeuille NEI Impact croissance Portefeuille privé NEI revenu

Portefeuille privé NEI revenu et croissance

Portefeuille privé NEI équilibré Portefeuille privé NEI croissance

Mandat NEI revenu fixe

Mandat NEI actions canadiennes Mandat NEI actions mondiales

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 30 septembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de la situation financière et les états des flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 30 septembre 2024 et 2023, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices (périodes, le cas échéant) clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de chacun des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du
 principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à
 l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles
 de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous
 concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des
 lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette
 incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos
 conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des
 événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur
 exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & young s.r.l. S.E. N. C. R.L.

Toronto, Canada Le 10 décembre 2024 Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 30 septembre

Aux 30 septembre		
	2024	2023
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	1 023 399	3 097 013
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	213 321 297	313 648 637
Souscriptions à recevoir Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	284 468	285 602
interets, dividendes et autres montants à recevoir	515 191 215 144 355	852 298
	215 144 355	317 883 550
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	16 286	14 208
Rachats à payer	1 734 584	280 488
	1 750 870	294 696
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	213 393 485	317 588 854
Données par série (note b)		
Série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	14 206 460	12 989 614
- par part	30,19	24,51
Série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 179 179	4 230 367
- par part	31,26	25,37
Série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	144 781 439	258 601 555
- par part	15,60	12,65
Série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 500 351	26 322 797
- par part	20,16	16,34
Série P		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 649 737	8 058 979
- par part	14,81	12,02
Série PF		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 076 319	7 385 542
- par part	14,89	12,06

Approuvés au nom du conseil d'administration de

Placements NordOuest & Éthiques inc.,

agissant à titre de commandité pour

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire

William Packham,

John H. Bai, Président et chef de la direction

VP principal, directeur financier et directeur des risques

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 30 septembre

Exercices closiles 30 septembre		
	2024	2023
	\$	\$
	*	*
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	76 889	96 309
Dividendes	7 781 296	10 624 126
Écart de conversion sur encaisse	4 592	14 683
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	19 726 611	2 830 209
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	32 167 159	15 183 353
	59 756 547	28 748 680
Charges (note 5)		
Frais de gestion	342 541	347 462
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	6 549	6 196
Frais d'administration	80 922	80 185
Taxes de vente	44 601	45 771
Determine diagram 24	474 613	479 614
Retenues d'impôt	115	1 342
	474 728	480 956
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables	59 281 819	28 267 724
Données par série		
Série A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables	3 088 166	1 130 201
- par part	6,12	1,97
	504 861	572 974
Nombre moyen pondéré de parts	304 80 1	5/2 9/4
Série F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables	1 069 370	390 556
- par part	6,63	2,31
Nombre moyen pondéré de parts	161 217	169 020
Série I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables	44 270 275	23 289 982
·		
- par part	3,39	1,14
Nombre moyen pondéré de parts	13 061 556	20 341 822
0/1.0		
Série O		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7.012.760	0.070.070
·	7 013 760	2 273 878
- par part	4,37	1,43
Nombre moyen pondéré de parts	1 606 305	1 588 486
0/: 0		
Série P		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux	4.057.400	001.010
porteurs de parts rachetables	1 957 128	601 210
- par part	2,99	0,89
Nombre moyen pondéré de parts	654 177	677 656
==		
Série PF		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux	4 000 100	504.00=
porteurs de parts rachetables	1 883 120	581 897
- par part	3,16	1,02
Nombre moyen pondéré de parts	595 416	568 362

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercices clos les 30 septembre	Série A		Série	e F	Série I		
	2024 \$	2023	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	12 989 614	13 878 842	4 230 367	4 078 130	258 601 555	232 680 920	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 088 166	1 130 201	1 069 370	390 556	44 270 275	23 289 982	
Opérations sur parts rachetables							
Produit de la vente de parts rachetables	1 277 165	1 011 219	733 548	1 880 509	1 814 303	26 721 014	
Distributions réinvesties	235 097	288 580	108 489	108 066	9 317 973	9 420 023	
Montant global des rachats de parts rachetables	(3 146 258)	(3 027 803)	(1 835 845)	(2 100 649)	(159 904 694)	(24 090 361)	
	(1 633 996)	(1 728 004)	(993 808)	(112 074)	(148 772 418)	12 050 676	
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables							
Revenu net de placement	(208 063)	(188 949)	(117 365)	(96 689)	(8 730 566)	(7 646 597)	
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	(29 261)	(102 476)	(9 385)	(29 556)	(587 407)	(1 773 426)	
	(237 324)	(291 425)	(126 750)	(126 245)	(9 317 973)	(9 420 023)	
Actif net attribuable aux porteurs de parts							
rachetables à la fin de l'exercice	14 206 460	12 989 614	4 179 179	4 230 367	144 781 439	258 601 555	

Exercices clos les 30 septembre	Série O		Série	e P	Série PF		
	2024 \$	2023	2024 \$	2023	2024 \$	2023 \$	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	26 322 797	22 336 037	8 058 979	7 714 926	7 385 542	6 341 234	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 013 760	2 273 878	1 957 128	601 210	1 883 120	581 897	
Opérations sur parts rachetables Produit de la vente de parts rachetables	1 187 357	3 528 147	1 272 841	1 459 504	1 517 467	2 241 643	
Distributions réinvesties Montant global des rachats de parts rachetables	934 521 (3 023 563)	932 434 (1 815 265)	154 990 (1 639 211)	175 848 (1 716 661)	202 842 (1 695 075)	191 169 (1 748 527)	
Montant global des racitats de parts racifetables	(901 685)	2 645 316	(211 380)	(81 309)	25 234	684 285	
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables							
Revenu net de placement	(874 506)	(752 990)	(137 216)	(121 607)	(200 792)	(172 625)	
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	(60 015)	(179 444)	(17 774)	(54 241)	(16 785)	(49 249)	
	(934 521)	(932 434)	(154 990)	(175 848)	(217 577)	(221 874)	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	31 500 351	26 322 797	9 649 737	8 058 979	9 076 319	7 385 542	

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 30 septembre

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables	59 281 819	28 267 724
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(4 592)	(14 683)
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	(19 726 611)	(2 830 209)
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et	(00.407.450)	(45.400.050)
dérivés	(32 167 159)	(15 183 353)
Produit de la vente/échéance de placements Achat de placements	170 537 316 (18 308 038)	37 798 459 (47 985 620)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(18 308 038)	(47 985 620) (178 710)
Charges à payer	2 078	1 170
	159 951 920	
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	159 951 920	(125 222)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	7 803 815	36 856 820
Montant global des rachats de parts rachetables	(169 790 550)	(34 585 619)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes	,	, ,
des distributions réinvesties	(35 223)	(51 729)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(162 021 958)	2 219 472
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	(3 576)	7 298
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(2 073 614)	2 101 548
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	3 097 013	995 465
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de l'exercice	1 023 399	3 097 013
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux		
activités opérationnelles	00.000	105 500
Intérêts reçus	69 020 8 125 522	105 500
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt Intérêts payés	8 125 522 806	10 434 909
πιτοίοιο ράγοο		

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024

	NOMBRE	COÛT	JUSTE VALEUR		NOMBRE	COÛT	JUSTE VALEUR
	D'ACTIONS	\$	\$		D'ACTIONS	\$	\$
Actions canadiennes (100	0 %)			NovaGold Resources Nutrien	7 540 32 661	42 752 2 295 973	41 998 2 122 638
Actions canadicinies (100	70)			OceanaGold	43 369	94 878	166 103
Énergie (16,8 %)				Redevances aurifères Osisko	5 666	115 250	141 933
Advantage Energy	9 957	61 650	94 118	Minière Osisko	22 169	69 927	107 963
ARC Resources	39 920	414 417	912 571	Pan American Silver	36 475	900 344	1 030 054
Athabasca Oil	34 029	119 392	163 339	Sandstorm Gold SilverCrest Metal	7 531 4 328	63 317 40 725	61 152 54 316
Baytex Energy	43 703	103 686	176 560	Stella-Jones	1 756	81 059	155 915
Birchcliff Energy	16 027	107 815	91 354	Ressources Teck, catégorie B	30 679	968 545	2 167 165
Cameco Canadian Natural Resources	26 557 128 812	1 391 587 2 393 216	1 715 848 5 784 947	Torex Gold Resources	5 264	87 824	135 864
Cardinal Energy	3 707	22 650	23 725	Transcontinental, catégorie A	5 525	116 264	99 284
Cenovus Energy	81 202	1 158 232	1 836 789	Wesdome Gold Mines	9 040	86 360	114 718
CES Energy Solutions	7 035	51 356	52 622	West Fraser Timber Wheaton Precious Metals	3 256 45 427	288 044 2 406 122	429 043 3 752 270
Denison Mines	53 518	111 317	131 654	Winpak	1 771	76 480	84 140
Enbridge	139 765	6 538 537	7 678 689	wiiipak	1771	19 461 037	26 464 763
Energy Fuels	9 704	59 777	72 101			13 401 001	20 404 700
Freehold Royalties Gibson Energy	7 701 19 797	111 706 443 402	108 199 439 691	Produits industriels (13,7 %)			
Compagnie Pétrolière Impériale	10 023	435 175	953 688	Groupe Aecon	3 724	64 053	77 906
Keyera	14 048	412 655	592 404	AG Growth International	577 23 577	31 185 531 587	31 233 386 427
Mattr	4 256	67 943	60 350	Air Canada AtkinsRealis Group	11 522	438 496	633 134
MEG Energy	18 120	163 220	460 429	ATS	6 049	254 279	237 363
NexGen Energy	32 681	242 493	288 246	Badger Infrastructure Solution	1 055	39 208	38 792
Nuvista Energy	4 846	15 234	53 888	Ballard Power Systems	14 865	319 123	36 122
Paramount Resources	4 953	136 466	130 512	Bombardier, catégorie B	5 287	343 153	544 085
Parex Resources Parkland	6 851 10 547	139 255 355 606	82 212 367 668	Boyd Group Services	1 621	343 191	332 240
Pason Systems	4 889	59 065	65 170	CAE	20 927	573 072	531 337
Pembina Pipeline	35 650	1 503 083	1 987 488	Compagnie des chemins de fer	27.476	4 011 006	E 00E 074
Peyto Exploration & Development	5 813	69 218	89 520	nationaux du Canada Canadian Pacific Kansas City	37 476 57 284	4 811 386 5 174 330	5 935 074 6 626 040
PrairieSky Royalty	14 520	203 903	399 155	Cargojet	1 011	167 368	139 670
Precision Drilling	885	76 107	73 712	Element Fleet Management	11 951	158 267	343 711
Secure Energy Services	13 568	54 988	165 937	Exchange Income	2 682	129 904	137 908
Suncor Énergie	85 839 15 575	2 623 218 71 353	4 285 083 60 898	Finning International	17 447	548 979	774 472
Tamarack Valley Energy TC Énergie	63 831	3 438 848	4 103 695	GFL Environmental	10 244	398 805	552 664
Topaz Energy	5 689	110 836	147 061	Hammond Power Solutions	248	26 586	35 052
Tourmaline Oil	20 457	624 654	1 284 904	MDA Space Mullen Group	3 023 5 087	36 247 63 302	52 540 72 388
Veren	38 238	193 941	318 523	NFI Group	5 352	68 059	96 764
Vermilion Energy	10 551	166 305	139 273	RB Global	11 153	856 153	1 214 004
Whitecap Resources	36 372	192 200	367 357	Quincaillerie Richelieu	1 583	61 325	63 478
		24 444 506	35 759 380	Métaux Russel	1 815	45 887	74 488
Matériaux (12,4 %)				Stantec	7 494	417 922	815 047
Mines Agnico Eagle	49 611	3 292 004	5 405 118	TFI International Thomson Reuters	4 724	566 501	875 121 2 011 386
Alamos Gold, catégorie A	39 583	512 090	1 066 762	Industries Toromont	8 719 6 237	986 314 635 951	823 409
Aya Gold & Silver	3 510	36 397	61 776	Waste Connections	15 799	2 527 810	3 819 408
B2Gold	128 847	675 175	538 580	WSP Global	8 170	1 057 419	1 963 088
Canfor Capstone Copper	1 716 14 764	40 777 58 738	29 223 156 055			21 675 862	29 274 351
CCL Industries, catégorie B	4 445	275 049	366 490				
Centerra Gold	12 969	128 197	125 929	Consommation discrétionnaire (3 Aritzia	6 761	228 966	343 662
Dundee Precious Metals	18 214	144 482	249 532	BRP	2 005	184 642	161 382
Eldorado Gold	19 602	248 163	460 843	Société Canadian Tire, catégorie A	3 961	647 626	642 038
Equinox Gold	24 750	219 546	204 188	Dollarama	20 935	1 250 901	2 900 335
Ero Copper	5 500	120 097	165 605	Vêtements de Sport Gildan	11 073	443 493	704 907
First Majestic Silver First Quantum Minerals	17 410 41 419	109 683 906 055	141 369 763 766	Linamar	2 516	166 740	158 760
Fortuna Mining	18 642	119 574	117 258	Magna International, catégorie A	17 477	1 628 970	969 624
Franco-Nevada	11 716	2 049 216	1 968 054	MTY Food Group Pet Valu Holdings	615 1 434	39 506 44 734	28 462 37 069
Hudbay Minerals	39 434	301 500	490 559	Restaurant Brands International	21 307	1 650 131	2 079 350
IAMGOLD	35 010	154 615	248 221	Sleep Country Canada Holdings	2 593	71 698	90 729
Interfor	5 121	146 968	103 956	Spin Master	4 187	146 962	127 913
K92 Mining	13 651	90 989	107 433	-		6 504 369	8 244 231
Kinross Gold Labrador Iron Ore Royalty	122 043 1 968	1 017 079 62 218	1 546 285 63 291	0			
Lunding Gold	9 862	155 721	288 464	Consommation courante (3,5 %)	10.710	404.017	442.010
Lundin Mining	40 296	434 668	570 994	Empire Company, catégorie A George Weston	10 719 4 254	404 017 501 852	443 016 965 658
MAG Silver	5 704	109 369	108 547	Jamieson Wellness	1 274	44 306	44 730
Methanex	4 102	217 432	229 220	Compagnies Loblaw	17 319	1 414 245	3 118 806
New Gold	46 118	69 228	180 783	Aliments Maple Leaf	8 923	226 497	197 644
NGEx Minerals	3 755	32 143	41 906	Metro	17 355	1 023 766	1 483 679

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024 (suite)

	NOMBRE ACTIONS	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		NOMBRE D'ACTIONS	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Actions canadiennes (suite)				Canadian Utilities, catégorie A	7 584	243 934	272 341
North West Company	1 460	49 777	74 942	Capital Power	7 906	293 428	388 738
Premium Brands Holdings	3 326	333 780	318 531	Emera	17 464	973 380	930 657
Primo Water	9 536	249 632	325 368	Fortis	30 462	1 678 003	1 871 890
Groupe Saputo	15 022	541 188	438 492	Hydro One	19 435	615 088	911 113
агоире оприто	10 022	4 789 060	7 410 866	Innergex énergie renouvelable	9 466	138 154	99 109
		4 7 0 9 0 0 0	7 410 600	Northland Power	15 506	622 070	361 75
Soins de santé (0,3 %)				Superior Plus	6 918	81 269	51 470
Bausch Health Companies	32 384	688 710	357 519	TransAlta	16 398	194 209	229 900
Chartwell résidences pour retraités	8 296	100 512	129 252			6 809 743	6 943 799
Well Health Technologies	22 409	96 947	99 272	Titres indicials (0.0 %)			
		886 169	586 043	Titres indiciels (0,0 %) Chemtrade Logistics Income Fund	3 551	29 532	39 132
Services financiers (32,8 %)				Immobilier (1,9 %)			
Banque de Montréal	47 190	5 129 067	5 759 068	Allied Properties Real Estate			
Brookfield, catégorie A	92 270	4 185 541	6 627 754	Investment Trust	8 189	314 865	165 582
Brookfield Asset Management,				Groupe Altus	2 679	152 118	147 050
catégorie A	23 252	1 052 169	1 486 733	Fiducie de placement immobilier			
Banque Canadienne Impériale de				Boardwalk	2 503	100 251	214 40
Commerce	60 295	3 524 665	5 002 073	Fonds de placement immobilier			
Banque canadienne de l'Ouest	5 913	172 351	318 297	d'immeubles résidentiels			
CI Financial	3 957	72 376	72 848	canadiens	10 275	539 590	565 022
Definity Financial	4 975	179 466	271 187	Fiducie de placement immobilier			
EQB	1 641	108 654	171 074	Propriétés de Choix, parts	17 880	243 816	270 524
Fairfax Financial Holdings	1 388	1 358 291	2 370 246	Colliers International Group	2 692	337 482	552 533
Great-West Lifeco	8 414	264 670	388 054	Fonds de placement immobilier			
iA Groupe financier	5 914	373 137	662 959	Crombie	6 489	99 319	102 786
Financière IGM	5 505	221 194	223 393	CT Real Estate Investment Trust	2 281	37 050	36 24
Intact Corporation financière	10 757	1 723 777	2 793 593	Fiducie de placement immobilier			
Banque Laurentienne du Canada	2 666	99 342	72 675	industriel Dream	17 022	213 828	245 798
Financière Manuvie	116 902	2 814 265	4 672 573	Fonds de placement immobilier			
Banque Nationale du Canada	21 754	1 760 223	2 778 856	First Capital	13 698	241 339	256 838
Nuvei	1 959	69 178	88 351	Fiducie de placement immobilier			
Onex	1 932	200 793	183 018	Granite	3 911	300 874	319 255
Power Corporation du Canada	31 799	995 684	1 356 545	Fonds de placement immobilier			
Banque Royale du Canada	91 584	9 993 018	15 459 379	H&R, parts	15 812	189 032	180 889
Banque Scotia	79 571	5 712 874	5 863 587	InterRent Real Estate Investment			
Financière Sun Life	37 932	2 245 373	2 975 765	Trust	8 601	115 978	109 233
Groupe TMX	16 291	434 233	690 575	Killam Apartment Real Estate			
Banque Toronto-Dominion	113 807	8 727 292	9 732 775	Investment Trust	7 141	127 306	149 890
		51 417 633	70 021 378	NorthWest Healthcare Properties			
T I I				Real Estate Investment Trust	13 636	125 878	77 452
Technologies de l'information (8,0 %)		100.010	405 400	Primaris REIT	2 958	39 812	48 363
Blackberry	35 242	420 243	125 462	Fonds de placement immobilier			
Celestica	7 226	111 096	499 606	RioCan	19 360	360 714	394 557
CGI, catégorie A	21 906	2 618 989	3 409 012	SmartCentres Real Estate			
Computer Modelling Group	2 449	32 572	27 845	Investment Trust	7 962	195 030	211 873
Constellation Software	613	1 466 631	2 697 200			3 734 282	4 048 297
Constellation Software, bons de	1 110						
souscription, 2040-03-31	1 119	04.470	- 07 000	Total des placements (40	0 0 0/1		
Converge Technology Solutions	5 924	24 170	27 369	Total des placements (10	U,U %)	164 320 867	213 321 297
Descartes Systems Group	5 219	421 261	726 328				
Enghouse Systems	1 327	73 511	44 654	Autres éléments d'actif n	et (0,0 %)		72 188
Kinaxis	1 715	276 232	275 549			_	
Lightspeed Commerce	8 283	324 527	184 711	Actif net (100,0 %)			213 393 48
Open Text	30 567	1 686 416	1 376 126	70th Hot (100,0 70)			210 090 40
Shopify, catégorie A	71 051	8 342 459 15 798 107	7 698 376 17 092 238				
0		10190101	11 032 230				
Communications (3,5 %)	FO 440	0.000.544	0.000.000				
BCE	56 110	3 383 544	2 638 292				
Cogeco Communications	2 284	231 638	163 306				
Québecor, catégorie B	4 845	157 489	171 077				
Rogers Communications,	44 /00		000 000				
catégorie B	11 403	653 410	620 095				
TELUS	169 416	4 344 486	3 844 049				
		8 770 567	7 436 819				
Services publics (3,2 %)	47 155	757.050	040 475				
Algonquin Power & Utilities	47 155	757 258	348 475				
AltaGas	18 100	410 949	605 988				
ATCO, catégorie I	4 537	177 492	217 322				
Boralex, catégorie A Brookfield Infrastructure Partners.	6 303	232 034	226 782				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

7 292

Brookfield Infrastructure Partners,

catégorie A

États financiers annuels 2024

428 259

392 475

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - INFORMATION SPÉCIFIQUE

a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série I	Série F	Série A
3 décembre 2018	28 février 2008	30 mars 2001
Série PF	Série P	Série 0

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

Nombre de parts au				Nombre de parts à la fin
début de l'exercice	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	de l'exercice
529 918	47 619	9 142	116 121	470 558
598 303	40 184	12 087	120 656	529 918
166 744	26 852	4 114	64 019	133 691
170 179	73 424	4 415	81 274	166 744
20 438 157	132 752	711 062	12 003 905	9 278 066
19 438 505	2 100 317	775 349	1 876 014	20 438 157
1 610 755	66 756	55 185	170 097	1 562 599
1 445 389	214 878	59 402	108 914	1 610 755
670 633	94 407	12 306	125 610	651 736
677 659	117 201	15 043	139 270	670 633
612 595	110 693	16 160	129 853	609 595
556 463	182 585	16 449	142 902	612 595
	parts au début de l'exercice 529 918 598 303 166 744 170 179 20 438 157 19 438 505 1 610 755 1 445 389 670 633 677 659 612 595	parts au début de l'exercice Parts émises 529 918 47 619 598 303 40 184 166 744 26 852 170 179 73 424 20 438 157 132 752 19 438 505 2 100 317 1 610 755 66 756 1 445 389 214 878 670 633 94 407 677 659 117 201 612 595 110 693	parts au début de l'exercice Parts émises Parts réinvesties 529 918 47 619 9 142 598 303 40 184 12 087 166 744 26 852 4 114 170 179 73 424 4 415 20 438 157 132 752 711 062 19 438 505 2 100 317 775 349 1 610 755 66 756 55 185 1 445 389 214 878 59 402 670 633 94 407 12 306 677 659 117 201 15 043 612 595 110 693 16 160	parts au début de l'exercice Parts émises Parts réinvesties Parts rachetées 529 918 47 619 9 142 116 121 598 303 40 184 12 087 120 656 166 744 26 852 4 114 64 019 170 179 73 424 4 415 81 274 20 438 157 132 752 711 062 12 003 905 19 438 505 2 100 317 775 349 1 876 014 1 610 755 66 756 55 185 170 097 1 445 389 214 878 59 402 108 914 670 633 94 407 12 306 125 610 677 659 117 201 15 043 139 270 612 595 110 693 16 160 129 853

c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série F	Série I
Annuelle	Annuelle	Annuelle
Série 0	Série P	Série PF
Annuelle	Annuelle	Annuelle

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A	Série F	Série P
	%	%	<u>%</u>
30 septembre 2024	1,40	0,40	1,30
30 septembre 2023	1,40	0,40	1,30
	Série PF		
	%		
30 septembre 2024	0,30		
30 septembre 2023	0,30		

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A	Série F	Série 0
	%	%	%
30 septembre 2024	0,25	0,15	0,04
30 septembre 2023	0,25	0,15	0,04
	Série P	Série PF	
	%	%	
30 septembre 2024	0,20	0,15	
30 septembre 2023	0,20	0,15	

Les porteurs de parts de série l négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série 0 négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées à l'état de la situation financière, sont les suivantes :

30 septembre 2023	30 septembre 2024
\$	\$
14 208	16 286

f) Intérêt dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les intérêts du Fonds dans des entités structurées non consolidées :

	30 septembre 2024		30 septer	mbre 2023
	ı	Juste valeur de 'investissement		Juste valeur de l'investissement
Entités structurées non	Juste valeur des fonds sous-jacents / FNB (en milliers	du Fonds dans les fonds sous-jacents / FNB (en milliers	Juste valeur des fonds sous-jacents / FNB (en milliers	du Fonds dans les fonds sous-jacents / FNB (en milliers
consolidées	de \$)	de \$)	de \$)	de \$)
Chemtrade Logistics Income Fund	707 140	39	566 207	52

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

g) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Fonds vise à assurer la croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice boursier canadien qui se concentre sur les sociétés ayant un profil environnemental, social et de gouvernance amélioré.

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

30 septembre				
2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la JVRN				
Actions	213 282	-	-	213 282
Titres indiciels				
non apparentés	39	-	-	39
Total	213 321	-	-	213 321
30 septembre	Nº 4	Nº 0	N: 0	
2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la JVRN				
Actions	313 597	-	-	313 597
Titres indiciels				
non apparentés	52	-	-	52
Total	313 649	-	-	313 649

Transferts entre les niveaux

Au cours des exercices clos les 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds est donc peu exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Le Fonds est donc peu exposé au risque de taux d'intérêt.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - INFORMATION SPÉCIFIQUE (suite)

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

30 septembre 2024		30 septembre 2023	
Segment de marché	%	Segment de marché	%
Actions canadiennes		Actions canadiennes	
Services financiers	32,8	Services financiers	30,4
Énergie	16,8	Énergie	17,7
Produits industriels	13,7	Produits industriels	14,3
Matériaux	12,4	Matériaux	12,8
Technologies de l'information	8,0	Technologies de l'information	7,2
Consommation discrétionnaire	3,9	Consommation discrétionnaire	3,9
Communications	3,5	Communications	3,7
Consommation courante	3,5	Services publics	3,3
Services publics	3,2	Consommation courante	3,1
Immobilier	1,9	Immobilier	1,9
Soins de santé	0,3	Soins de santé	0,4
		Autres éléments d'actif net	1,3
Total	100,0		100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds

	Variation des cours	Effet sur l'actif net attribua rachet	
		30 septembre 2024	30 septembre 2023
Indices de référence	%	\$	\$
Indice Solactive Canada Broad Market	3.00	6 395	9 491
Gariaua Di Gau Market	3,00	0 333	3 431

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Aux 30 septembre 2024 et 2023, le Fonds n'a pas investi de montants importants dans des titres à revenu fixe, dans des titres de marché monétaire ni dans des instruments financiers dérivés. Le Fonds est donc peu exposé au risque de crédit.

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

h) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	Capitaux de lancement	Pourcentage de participation
	\$	%
30 septembre 2024	1 761	-
30 septembre 2023	1 380	<u>-</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 30 septembre 2024 et 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds.

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés « les Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire assujetties aux lois de la province d'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2024 et 2023, et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une des périodes. Le cas échéant, les informations fournies concernent la période allant de la constitution aux 30 septembre 2024 et 2023, selon le cas.

Fonds	Date de création
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact conservateur	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact équilibré	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact croissance	29 juin 2023
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	11 janvier 2024
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	27 juin 2024

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations au 30 septembre de l'exercice concerné. La date de constitution est indiquée à la note a) des Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique du Fonds.

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C. le 10 décembre 2024.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre desquelles un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de la valeur marchande de ce titre, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Fncaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en Bourse sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations sur les placements

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états

Activités de prêts de titres et de mises en pension

À compter du 1er juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

Prêt de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global.

Mises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ». Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global.

Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »), calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des fonds communs de placement alternatifs et des fonds communs de placement conventionnels.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution. Elles sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abrévia
AUD
BRL
CAD
CHF
CLP
CNY
CZK
DKK
EUR
GBP
HKD
HUF
IDR
ILS
INR
JPY

Abrévia	ation Devise
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net - positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 30 septembre 2024, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- · Mandat NEI revenu fixe
- Mandat NEI actions canadiennes
- . Mandat NEI actions mondiales
- · Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les fiducies d'investissement à participation unitaire, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt de aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les Fonds qui ont une exposition aux titres indiens doivent comptabiliser une provision fiscale pour les gains non réalisés qui excèdent les pertes non réalisées.

Le Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

Placement dans d'autres entités d'investissement

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, États financiers consolidés, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable a série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série 0, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un Fonds. Ces investisseurs doivent conclure une entente qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série 0 ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Placements NEI S.E.C. a décidé de mettre fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Depuis le 10 août 2020, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus souscrire de parts de la gamme de Fonds NEI selon les modalités FDR ou FSR. Ceux qui détiennent des parts FDR et FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Les investisseurs qui détiennent des parts FDR ou FSR les conserveront moyennant le barème des frais de rachat applicable.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série 0 des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série, deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidiens équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement des Fonds, à l'exception des :

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH), aux emprunts et aux coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et mises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds

7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations des chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

d) Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers — Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le Comité de placement. Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente. la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions courtes détenues par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI .

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sousgestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transaction sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire est établie par des agences de notation, qui incluent généralement Dominion Bond Rating Service (« DBRS »), Standard & Poor's et Moody's. Dans les cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres du marché monétaire seront classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée:
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 30 septembre 2024 était AA-.

Prêt de titres et mises en pension

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers — Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où le(s) fonds sous-jacent(s) suspendraient les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Risque lié à la vente à découvert

Étant donné que, dans le cadre d'une vente à découvert, le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'unités de participation indicielles (« UPI ») d'un ou de plusieurs émetteurs d'UPI pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

Risque de l'effet de levier

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille positions acheteur sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement en actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement assorties d'un effet de levier augmentent le taux de rotation du Fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif: i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de facon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés

Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

www.placementsnei.com

Tél.: 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca